

Projet de ligne à très haute tension Contentin-Maine

Réunion de proximité

Mot de bienvenue de M. André LELIEVRE Maire de Domloup

Bonsoir à toutes et à tous.

La ville de Domloup est très heureuse d'accueillir cette réunion de proximité. La commune de Domloup est attentive à toutes sortes de projets pouvant impacter l'existant. J'ai vu, au cours des précédentes réunions, combien ces réunions sont parfois passionnées. Je souhaite en tout cas que chacun puisse s'exprimer et entendre des informations utiles et complémentaires. Toute opinion, même différente, est à entendre.

Introduction du président GIBLIN CPDP THT

Je vous remercie pour votre présence ce soir. Je souhaite moi aussi que cette réunion se déroule de manière constructive et respectueuse de la parole de chacun. Nous sommes ici réunis pour la huitième réunion du débat public, démarche initiée en octobre. La commune de Domloup a une certaine expérience en matière de lignes électriques ; elle accueille la première des réunions dite de proximité, après un cycle plus thématique. Nous avons en effet souhaité compléter les réunions thématiques pour évoquer des questions particulières à certaines parties du territoire, en organisant ces réunions à destination des populations locales et des communes limitrophes. L'ensemble de vos préoccupations pourra être évoqué. Le débat, depuis son origine, a progressé et s'est enrichi au fil des réunions. Nous vous proposons ce soir de vous rendre compte des points essentiels qui ont émergé de ces premières séances. Nous avons choisi d'organiser le débat autour des questions et thèmes abordés dans les réunions thématiques. A ce jour, nous avons déjà reçu 22 contributions d'associations et d'acteurs divers qui se sont exprimés sur le sujet. Les sept premières réunions publiques ont accueilli près de 2500 participants.

Je souhaite à présent rappeler les enjeux de la démarche. Notre débat porte à la fois sur l'opportunité de projet de TNT et ses modalités de mise en œuvre. Je répète qu'aucune décision n'est prise : nous ne sommes pas dans le cadre d'une enquête publique. Mais le débat public est l'occasion pour les citoyens de s'exprimer. Notre rôle est de faire débattre tous les acteurs. Je précise que les membres de notre Commission ont été choisis par la Commission Nationale. Nous avons signé une charte déontologique assurant notre indépendance vis-à-vis des acteurs du projet. Nous remettrons fin mars un compte rendu des débats à la Commission Nationale. Après sa parution, un mois plus tard, RTE disposera d'un délai de trois mois pour affiner son projet.

Depuis que le débat public existe, un certain nombre de projets ont été examinés, notamment des projets de ligne à haute tension. Il a permis d'influer un certain nombre d'aspects. Je souhaite que cette réunion se déroule dans un bon climat, dans le respect de la parole d'autrui et la tolérance. La qualité de notre débat y gagnera.

**Intervention de M. François BONNEAUD
CPDP THT**

Notre réunion est organisée en cinq parties, reflétant les cinq grands thèmes du cycle précédent. Pour chaque partie, une présentation sera suivie d'un débat avec la salle. Nous accueillons deux représentants de RTE, Messieurs HERZ et DESQUILBET, Monsieur LELIEVRE, maire de Domloup, Monsieur RENAUD de la Confédération Paysanne 35 et Monsieur ROBINARD, Président de Coedra Fougères et Passiflore. Je vous précise que toutes les questions et leurs réponses sont consultables sur le site Internet du Débat Public.

Les enseignements des réunions thématiques

Le projet de ligne à très haute tension apporte-t-il un réel bénéfice à l'alimentation des trois régions ?

JP GIBLIN

L'implantation du projet EPR tête de série rend nécessaire un renforcement du réseau. RTE a insisté sur une raison prioritaire : le risque de déséquilibre du réseau. Le débat sur ce thème est assez convergent. Y a-t-il pour autant un apport de l'EPR et de la ligne pour les besoins de consommation des trois régions concernées ? Pourront-ils résoudre les problèmes du Grand Ouest, en particulier la Bretagne ? D'après ce qui a été dit par beaucoup d'acteurs, les prévisions de demande semblent indiquer une forte progression dans les vingt prochaines années. Les agents économiques, pour la plupart, souhaitent plus de sécurité pour l'approvisionnement électrique. RTE estime que la réalisation de la ligne va apporter une amélioration, mais le débat a montré que cela ne suffirait pas à résoudre les problèmes de la Bretagne.

Lors de la réunion de Rennes, des questions ont porté sur les scénarios de prospective d'énergie. A l'issue de ce débat, il avait été décidé de constituer un groupe de travail pluraliste, comprenant RTE et EDF, mais aussi des experts indépendants, pour examiner différents scénarios relatifs à la demande d'électricité. Ce groupe fonctionne et rendra compte de ses travaux avant la fin du débat ; une restitution est prévue à Rennes. Nous avons entendu d'autres propositions sur ce thème, certains souhaitant une politique volontariste de maîtrise de la demande et de recours accru aux énergies alternatives. A ce jour, nous n'avons eu de quantification de l'apport que pourrait avoir cette politique.

Gilbert ANLAUD, adjoint au maire de Domloup

En produisant l'énergie à proximité des lieux de consommation, ne pourrait-on éviter la construction de lignes à haute tension ? Le journal Ouest France d'hier a évoqué deux projets électriques pour la Bretagne. Par ailleurs, des éoliennes se construisent dans les Côtes d'Armor. Selon l'ADEME, un autre projet est à l'étude en Bretagne-Sud. Pourquoi ne pas anticiper ces projets pour éventuellement éviter la construction de la ligne à haute tension ?

Monsieur DESQUILBET

Dans l'alimentation électrique, il faut distinguer différents moments, puisque l'électricité ne se stocke pas. Nous avons des problématiques différentes selon que l'on raisonne en base ou en heures de pointes. Les centrales nucléaires, entre autres, sont faites pour la consommation de base, les projets que vous évoquez ont vocation à faire face à la pointe. Le problème critique pour la Bretagne provient de l'alimentation dans les heures de pointe ; il faut alors utiliser des moyens complémentaires à ceux offerts par les centrales nucléaires. Bref, la construction de centrales électriques en Bretagne viendra en complément. Sachez que la Bretagne ne produit que 5% de sa consommation.

Gilbert ANLAUD

En l'occurrence, le projet de ligne fait 150 kilomètres, mais ne répond pas aux besoins locaux. Cette distance génère des coûts et des nuisances dont il faut prendre compte.

Monsieur DESQUILBET

La distance de 150 km est plutôt faible comparativement à ce qui existe dans d'autres pays développés, y compris en Europe – la Suède, la Russie. En termes de perte en ligne, en 400 000 volts, le niveau de perte est de l'ordre de 1%. Je précise que le niveau de pertes est plus important sur les réseaux en basse tension. Il ne faut pas imaginer que la distance de 150 km est un problème de ce point de vue.

Monsieur HERZ

Ce n'est pas RTE qui a choisi Flamanville. Depuis 2000, le marché de l'électricité est ouvert en France, et les producteurs s'implantent où ils le souhaitent. Face à cela, RTE a obligation de raccorder les moyens de production au réseau et de développer le réseau pour permettre leur insertion. Dans le cas de Flamanville 3, il faut une ligne et nos études montrent qu'il faut que celle-ci aille vers le sud pour améliorer la robustesse du réseau du grand ouest.

Monsieur ROBINARD

Je représente deux associations du pays de Fougères, le COEDRA et Passiflore. Notre commission énergies travaille sur les économies d'énergie et les énergies alternatives. En réaction aux propos qui viennent d'être tenus, je voudrais dire que la France pourrait mieux étaler les demandes de consommation. La demande électrique est très forte dans le résidentiel et le tertiaire, et il y aurait beaucoup à faire dans ce domaine en termes de recherche de nouvelles sources d'énergies, comme en matière d'économies d'énergie. Je pense que l'on peut faire autrement pour gérer les pics de consommation. De mon point de vue, il est fondamental de travailler sur les usages. Je pense aussi que le projet EPR pourrait répondre en partie à un besoin d'énergie électrique dans les Pays de Loire et en Mayenne, ainsi que pour l'Est de la Bretagne. Pour le reste de la Bretagne, le réseau ne peut pas supporter un afflux supplémentaire. En l'état actuel des choses, EPR ne pourra pas répondre aux besoins de la Bretagne, de sorte qu'il faudra sans doute une nouvelle ligne à haute tension allant vers St Brieuc et Brest. J'ajoute que RTE a déjà évoqué la création de deux centrales thermiques en Bretagne. Pour répondre aux besoins, on peut travailler sur la demande, pour l'étaler et la réduire. Or votre projet répond aux besoins d'EDF et à une décision gouvernementale. Concernant le choix de Flamanville, il n'est pas seulement technique mais hautement politique. Le Président du Conseil Général de la Manche a annoncé qu'il prendrait à sa charge le surcoût de la construction de la ligne. Je précise que le choix de Penly aurait permis d'éviter la construction d'une nouvelle ligne à très haute tension. Pourquoi avoir choisi Flamanville ? Je pense que ce choix répond aussi à des considérations politiques.

Monsieur HERZ

Notre mission est d'équilibrer l'offre et la demande. Si la pointe était moins forte, RTE s'en accommoderait très bien. Côté RTE, nous constatons que la pointe augmente plus vite que la consommation moyenne, et les records de pointe posent un réel problème. De ce point de vue, nous sommes observateurs, et nous ne pouvons qu'avoir un rôle d'alerte.

Concernant la question de la Bretagne, il est vrai que l'EPR et la ligne apportent une plus grande robustesse dans l'Est de la Bretagne, mais ne résolvent pas la problématique de la péninsule bretonne. Sur ce sujet, RTE a transmis ses observations aux pouvoirs publics à travers son bilan prévisionnel. Nous avons mis en place des dispositifs d'amélioration du réseau pour gérer la pointe sur la péninsule bretonne. A terme, des capacités de production seront nécessaires en Bretagne.

Encore une fois, le choix de Flamanville n'est pas le fait de RTE. Quoi qu'il en soit, le surcoût de la ligne ne pourra être pris en charge par tel ou tel Conseil Général. RTE est indépendant d'EDF et ses coûts sont couverts par les redevances d'accès au réseau. Pour ce qui est de Penly, le réseau est très robuste dans cette zone, mais l'ajout de 1600 MW à Penly impliquerait aussi des développements de réseau, dans le Nord de la France cette fois.

Monsieur DESQUILBET

Pour RTE, les éoliennes constituent un moyen de production qui est moins facile à gérer dans le cadre de notre mission d'équilibrage production – consommation. Notre expérience est que les éoliennes nécessitent des moyens d'acheminement de l'énergie. La France a moins d'éoliennes que les pays voisins, et en Allemagne, la construction d'éoliennes industrielles ne fait pas disparaître le besoin de construire des lignes nouvelles.

Pour ce qui est de l'hydrolien, qui vise à utiliser l'énergie des courants marins, les projets sont intéressants mais ne pourront être industrialisés avant de nombreuses années. Sur ce plan, nous en sommes encore au stade de la recherche.

Daniel SALMON, porte parole régional des Verts

Pour répondre aux pics de consommation, on nous propose la construction d'une centrale nucléaire, qui ne répond qu'aux besoins de base. J'ajoute que le sujet des pics de production reste du domaine des choix politiques. Je pense que cette question pose une question de responsabilité politique mais aussi individuelle. Nous devons changer de projet de société. En production de base, la France est excédentaire et exporte de l'énergie ; pourtant, nous allons augmenter notre production.

Pour ce qui est de la ligne à très haute tension, elle s'explique avant tout par la logique du nucléaire. Quelle est la vision des politiques, en sacrifiant les générations futures à des solutions de court terme ? En outre, le nucléaire est une technologie dangereuse. La Hague est le réceptacle des déchets nucléaires mondiaux, mais est incapable de se protéger d'une attaque terroriste. Nous prenons des risques considérables pour réaliser des choix qui me paraissent criminels.

JP GIBLIN

Nous avons entendu ces points lors des précédentes réunions. Mais votre déclaration concerne plutôt l'EPR.

Monsieur LAMY

Quid des barrages hydroélectriques du Sud Manche ? Seront-ils supprimés ? Quel intérêt présentent-ils ? Nous parlons là d'une énergie renouvelable qui permet une accumulation d'énergie.

Monsieur DESQUILBET

L'hydraulique représente 15% de la consommation française. Les barrages que vous évoquez produisent cependant une puissance minime. Cependant, ils présentent un grand intérêt, puisqu'ils permettent de stocker l'énergie. Au niveau de RTE, nous ne comptons pas sur le barrage Sud Manche pour équilibrer la production et la consommation en France, mais nous ne pouvons pas négliger ce potentiel hydraulique. Du strict point de vue du système électrique, les barrages nous permettent de réguler l'équilibre de l'énergie.

De la salle

Sur le terrain, il apparaît qu'EDF ne délivre plus de contrats d'effacement des heures de pointe. Qui plus est, EDF vise le développement du chauffage électrique, qui est le mode de chauffage le moins performant. Des experts européens ont montré que 70% des gaz à effet de serre proviennent des émanations de vapeur d'eau, auxquelles le chauffage électrique participe.

Depuis quelques années, le budget de l'ADEME a été réduit, et cet organisme ne peut plus concrétiser le développement des énergies renouvelables. Les objectifs en la matière ne seront pas atteints, et la France devra payer des indemnités à l'Union Européenne. Pourtant, la technologie photovoltaïque fonctionne très bien, mais elle est mise à mal par la volonté d'EDF et de RTE, qui n'ont pas le souci de la production locale, de la production propre et de la gestion des pointes.

Monsieur HERZ

Depuis 2000, RTE est indépendant vis-à-vis d'EDF. Cela a été constaté par la Commission de régulation de l'énergie et les clients de RTE. Les actions d'EDF n'engagent qu'elle. Vous regrettez que le budget de l'ADEME diminue ; à titre personnel, et pour y avoir travaillé, je suis très soucieux que cette agence dispose des moyens de fonctionner.

Monsieur ROBINARD

Je déplore que le dossier RTE n'ait pas retenu un scénario d'unité de production en Sud Bretagne autre que la solution EPR. Vous devriez suggérer d'autres scénarios dans vos projets. S'agissant des bénéfices de la ligne THT, tenons-nous en à des faits précis. L'A84 fait transiter des déchets nucléaires, et nous sommes tous concernés par un tel risque. Mais outre la circulation des déchets, nous devons maintenant faire face à la problématique du démantèlement des centrales, à un projet d'enrichissement de l'uranium, à ITER... La coupe est pleine. Si on ne maîtrise pas la consommation, nous risquons de nous engager dans une fuite en avant.

Monsieur HERZ

Sur les scénarios, le dossier du maître d'ouvrage de la ligne n'est pas le lieu pour présenter d'autres scénarios. Cela étant, dans le cadre des volets régionaux du prochain schéma de développement du réseau de transport, construits en concertation avec les acteurs régionaux, des scénarios seront examinés.

JP GIBLIN

Je rappelle qu'un groupe de travail pluraliste va essayer de produire une étude dans le temps du débat. C'est peut-être l'amorce du travail que vous appelez de vos vœux. Je vous propose de passer au second thème.

Quels impacts des CEM sur la santé humaine ?**JB MABILAIS**

Le thème de la santé humaine a été évoqué la semaine dernière. A cette occasion, un état des lieux a été fait par des spécialistes français et étranger. C'est un sujet qui génère des controverses et qui est

plein d'incertitudes. Les scientifiques nous ont dit que les études en laboratoire sur des animaux n'ont pas permis de repérer des conséquences biologiques. En revanche, des études épidémiologiques montrent une augmentation significative des leucémies des enfants. Le constat étant fait, les experts ne délivrent pas de causalités, mais invitent à la prudence. En France, nous manquons de telles études épidémiologiques. Il n'y a pas de certitude scientifique, mais le doute existe et les inquiétudes sont fortes. Sur les 19 cahiers d'acteurs aujourd'hui publiés, 12 font état de ces questions. Et un tiers des questions transmises à la Commission relèvent de ce sujet. Ne faut-il pas faire jouer le principe de précaution ? Si l'OMS préconise des mesures, elle ne statue pas sur leur contenu précis, de la responsabilité de chaque pays. Qui plus est, il appartient aux autorités de définir le risque acceptable.

Henri JEAN

Les électriciens ont participé aux études en la matière. Peut-on être à la fois juge et partie ? A qui profite le crime ?

Monsieur HERZ

Cette question a émergé en 1979 suite à une étude épidémiologique faite aux Etats-Unis. Quand les gouvernements et les électriciens en ont pris connaissance, ils ont lancé un vaste ensemble de recherches. En France, lorsque l'industrie électrique finances des études, elle oblige par contrat les chercheurs à publier les résultats de leur recherche, de manière à en garantir l'indépendance.

De la salle

Il ne peut y avoir indépendance dans la mesure où le financement des recherches a été assuré par EDF.

JP GIBLIN

Je peux vous dire que les experts que nous avons accueillis ne sont pas sous contrat avec EDF. Je précise que l'étude Draper est la dernière étude récente, qui conclut à une corrélation statistique entre l'occurrence des leucémies et la présence des lignes. Cette étude a été cosignée par un représentant du RTE britannique, ce qui montre que l'on peut travailler collectivement sur des sujets qui font controverse. De mon point de vue, c'est un progrès qui permet d'éclairer le débat public.

Monsieur DESQUILBET

Il aurait été irresponsable que les électriciens ne lancent pas des recherches. Nos agents sont en effet les premiers concernés par ce problème. Ce thème ne doit pas être sujet à polémique mais il faut s'en tenir à des aspects techniques.

Monsieur LAMY

Lors des précédentes réunions, RTE connaissait-il le rapport remis à la DGS sur les champs magnétiques basse fréquence ? Pourquoi la France ne dispose-t-elle pas d'une cartographie sur l'exposition de ces citoyens ?

JP GIBLIN

Le rapport de la DGS est disponible sur le site de la Commission.

Monsieur HERZ

Ce rapport est public et fait partie des références bibliographiques de notre dossier de maître d'ouvrage, à l'instar d'autres études. Il a servi de base à l'avis du Conseil de l'Hygiène Public du 3 mars 2005. Quoi qu'il en soit, votre question est du ressort des autorités sanitaires.

Monsieur RENAUD

Au travers du débat sur la santé animale et la santé humaine, pourquoi RTE n'a pas encore engagé d'études à partir des lignes existantes ? Pourquoi faire référence à des études étrangères ? En termes de transparence, cela aurait été bénéfique.

Monsieur HERZ

Concernant la santé humaine, il faut savoir que ces études épidémiologiques examinent des populations extrêmement faibles, avec des maladies extrêmement rares. A côté de la ligne existante entre le Cotentin, on ne recense que 200 habitations ; une telle étude ne serait pas représentative.

Monsieur LAMY

Monsieur HERZ, on ne peut dire que la leucémie de l'enfant est une maladie rare ! Nous sommes dans une situation de cancérisation chez l'enfant. J'estime que cette maladie est en pleine évolution.

Monsieur HERZ

Du point de vue des médecins, il s'agit en tout cas d'une maladie rare.

Monsieur LAMY

On ne peut que déplorer l'absence de registres sur le cancer, qui n'existent pas systématiquement.

JP GIBLIN

Il nous a été dit qu'un effort serait fait pour améliorer le registre national des cancers.

Jean-Christophe BENOIT

Les autorités sanitaires me semblent extrêmement favorables à vos activités. Les normes sont bien souvent supérieures à ce que préconisent des experts indépendants. De manière générale, votre discours tendant à minimiser les risques ne fait qu'altérer la confiance des citoyens.

Monsieur HERZ

Il existe une corrélation mais les explications ne sont pas connues. On peut se demander si le regroupement avec d'autres infrastructures, comme les routes, pourrait être une explication. D'ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Hygiène Public recommande la poursuite des recherches.

Monsieur RENAUD

RTE est-il prêt à financer une étude sur les facteurs de risque ?

Monsieur HERZ

Nos agents habitent à proximité des lignes, et des études médicales existent sur ce sujet. De notre expérience, le fait de respecter la réglementation est une garantie d'absence d'effets.

De la salle

Lorsque des mesures ont lieu sur le terrain, RTE baisse systématiquement le niveau des transits. Qui plus est, vous refusez les expérimentations relatives aux impacts sur la santé animale.

Monsieur HERZ

Nous ne procédons pas à une baisse du transit pour contrer les expérimentations ! Cela est impossible s'agissant du réseau 400 000 volts, qui est l'épine dorsale de l'alimentation du pays en électricité !

De la salle

J'ai vécu à la Hague, et en 1988, on parlait déjà d'une augmentation des leucémies chez les enfants. Depuis, ce dossier a été enterré. Par ailleurs, je suis surprise par le chiffre de 200 habitations que vous évoquez autour du projet de ligne.

Monsieur HERZ

Nous avons en tout cas recensé 200 habitations autour de la ligne.

Monsieur LAMY

Aux Pieux, une étude, conduite par le Professeur Viel, a été faite dans les années 80. Mais le sujet est tabou.

Monsieur ROBINARD

La recherche sur la santé publique en France est insuffisante. Je voudrais dire qu'il n'existe que 18 registres du cancer, ce qui est dérisoire en termes de surveillance. Vous évoquez un nombre de 200 habitations entre Menuel et Domloup, sur une distance de 100 mètres de part et d'autre de la ligne. Mais au vu des derniers éléments, il faudrait élargir la distance d'examen. Pour ce qui est de l'étude d'épidémiologie, je pense que l'on ne peut s'engager dans un débat sur les causes de la corrélation. Il faut s'en tenir aux résultats ; ce n'est qu'à partir de telles études que les autorités peuvent fixer des seuils d'exposition. En la matière, l'écart est énorme entre la France (100 microteslas) et la Suède (0,2 microtesla). Il faut savoir que l'on protège davantage le matériel électrique, qui se voit apposer un seuil de 3,7 microteslas. Sur l'indépendance de la recherche, je rappelle qu'il existe un accord entre l'AIEA et l'OMS ; cet accord stipule deux choses, d'une part que l'OMS ne peut diffuser de documents confidentiels sans l'accord de l'AIEA, d'autre part que l'OMS ne peut publier de documents qui mettraient en cause l'industrie nucléaire. De fait, nous ne pouvons avoir que des doutes.

JP GIBLIN

Cela ne concerne que les effets ionisants, et non les effets non-ionisants qui nous concernent aujourd'hui.

Monsieur ROBINARD

Certes, mais cela pose un doute sur l'indépendance des recherches.

Monsieur HERZ

Sur la causalité, des centaines d'études n'ont pas permis d'établir des causes. La recommandation européenne fixe une norme de 100 microteslas ; elle est le fruit d'experts internationaux. En 2002, la Commission Européenne a interrogé un groupe d'experts indépendants, lequel a estimé qu'il n'y avait pas lieu de changer la donne. En Suède, il n'y a pas de texte réglementaire pour un seuil de 0,2 microtesla relatif aux lignes électriques.

JP GIBLIN

Le débat doit être clarifié sur ce point. Monsieur VECCHIA a évoqué deux pays, la Suisse et l'Italie, lors d'une précédente réunion. Il s'agit en tout cas d'une question factuelle que nous devons préciser.

Monsieur RENAUD

En d'autres temps, l'Académie des Sciences a conclu à l'innocuité de l'amiante !

De la salle

EDF exporte de l'électricité en Europe. Comment se fait-il que l'on parle de besoins à couvrir en Bretagne ?

Monsieur HERZ

RTE n'est pas EDF. Certes, la France exporte, mais elle importe également. La question de la Bretagne provient d'un déficit en termes de capacités de production permettant une bonne sécurité d'alimentation à la pointe de la Bretagne.

Alain TORTELLIER

Vous avez parlé de 200 habitations de part et d'autre de la ligne, dans un couloir de 100 mètres. Pourquoi avoir retenu cette distance ? Quelle est le nombre d'habitations dans un couloir de 300 mètres par exemple ?

Monsieur HERZ

Il ne s'agit pas d'un couloir. Il nous a été demandé de recenser les habitations sur une distance de 100 mètres de part et d'autre de la ligne.

JP GIBLIN

La commission avait fait cette demande en écho à un certain nombre de propos tenus dans d'autres réunions. Ce travail peut être élargi. Je précise que nous avons suggéré deux mesures, à 100 mètres et 200 mètres.

De la salle

L'étude Draper s'appuie sur une distance de 300 mètres.

Monsieur LAMY

En cancérologie, il n'existe pas une cancérologie, mais plusieurs sollicitations.

Monsieur HERZ

Nous sommes persuadés que les lignes à très haute tension ne sont pas en cause.

Monsieur LAMY

En France, il existe d'autres lignes THT. Le rapport de la DGS déplore l'absence d'étude et de statistiques.

Monsieur SALMON

La France affiche un retard énorme en épidémiologie par rapport à d'autres pays. Quand on ne cherche pas, on ne trouve pas, effectivement. S'agissant des seuils, il n'existe aucune limite, et même un seuil bas peut être un élément déclencheur, d'autant plus en cas d'exposition chronique. Nous savons qu'il faut tenir compte de plusieurs paramètres. En tout cas, on ne peut nier que les champs électro-magnétiques sont source de maladie.

**Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ?
Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?**

JB MABILAIS

Sur le sujet de la santé animale, la Commission a organisé une réunion à St Lo. Nous avons invité des spécialistes. Dans le périmètre concerné par le projet, la production agricole, et notamment animale, est très présente. Les courants parasites générés par les champs électro-magnétiques ont-ils un impact sur les animaux ? Quelles sont les solutions techniques pour y remédier ? Lors de cette réunion, RTE a annoncé que des études seraient faites à proximité de la ligne. Le GPSE, qui a fonctionné jusqu'en 2003, visait à régler les litiges dans ce domaine. Il sera réactivé et ses travaux se poursuivront.

S'agissant des engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole, des questions précises ont été soulevées : définition du tracé, implantation des pylônes, perturbations pendant la construction, dédommagements, contraintes techniques, protocole d'indemnisation spécifique...

Monsieur MENARD

L'agriculture est concernée au premier chef par le projet de ligne. Nos régions sont des régions d'élevage relativement denses. Il faudrait d'abord éviter que le tracé soit suffisamment éloigné des sièges d'exploitation ; dans le cas contraire, il faudrait aider les agriculteurs à déplacer leur lieu d'exploitation. Nous demandons un diagnostic pertinent et en amont sur l'ensemble des courants avant la mise en place des lignes, ce qui nous permettrait de connaître les risques réels. Il faut aussi prendre en compte le paysage, et prévoir un emplacement des pylônes qui soit adapté. Egalement, il faut examiner l'impact de ligne sur les contrats qu'ont les agriculteurs dans le cadre des politiques agricoles. Sur le plan financier, il faut savoir que les indemnités venant en dédommagement de la présence d'une ligne ne viennent qu'à l'occasion d'une mesure.

Monsieur RENAUD

Je voudrais insister sur la reconnaissance juridique de la ligne. On nous dit que l'Union Européenne pourrait exiger une reconnaissance juridique du tracé. Qu'en est-il ?

Monsieur DESQUILBET

Il s'agit, je crois, d'un parallèle qui est fait avec le cas des Etats-Unis, où il existe depuis longtemps une bande de terrain inconstructible autour des lignes, à la demande des compagnies d'électricité pour faciliter l'exploitation des lignes, s'agissant d'un pays de très faible densité. Cette disposition a été évoquée mais n'a pas été retenue par la Commission Européenne, qui lui a substitué la recommandation sur le seuil des 100 microteslas. Clairement, en France et en Europe, on ne pourrait pas retenir la solution américaine, qui ne se justifie pas, encore une fois, au vu des recherches existantes. Pour prendre en compte les demandes de la population, nous avons retenu la demande d'un éloignement entre les habitations et la ligne. Je rappelle que nous n'en sommes qu'au stade du projet ; si les choses se précisaient, nous mènerions bien sûr des études approfondies.

Nous tirons les leçons du passé, et nous avons vu survenir des problèmes dans les élevages sur d'autres lignes. Notre conviction est qu'il vaut mieux prévenir que guérir, en ayant une façon de faire plus respectueuse des habitants et des agriculteurs. Nous souhaitons faire un diagnostic électrique préalable, dont il reste à déterminer le périmètre.

A la fin des années 90, un projet de ferme expérimentale avait été envisagé dans la Manche, pour étudier en grandeur réelle l'impact des lignes sur une exploitation. Cela n'a pu se faire mais nous nous intéressons à cet aspect des choses, en particulier en nous appuyant sur les expériences menées au Canada – où il y a des lignes à 700 000 volts. En l'occurrence, sur une longue période, le Canada n'a pas relevé d'effets des lignes sur les animaux. Nous avons pensé qu'il fallait donc nous focaliser sur les courants parasites. Pour engranger de l'information scientifique, il faut maîtriser le maximum de paramètres ; de ce fait, il faut progresser sur le comportement de l'animal, avant de se lancer en conditions réelles. Enfin, sachez qu'il existe une ferme expérimentale, à l'Institut National d'Agronomie Paris-Grignon, équipée d'une technologie aux effets semblables à une ligne THT.

Enfin, sur l'aspect financier, les communes reçoivent une taxe sur les pylônes, qui est fixée par le Code général des Impôts. Cela ne dépend donc pas de RTE. En revanche, les indemnités destinées au monde agricole sont le fruit d'un constat de contrainte ; elles sont issues de protocoles entre le monde agricole et RTE, qui viennent d'être modifiés. Désormais, il y aura bien un versement régulier aux agriculteurs, sur une périodicité de neuf ans.

Je pense que l'on pourra trouver des tracés permettant de ne pas surplomber des bâtiments d'élevage. Pour ce qui est d'un éventuel déplacement des sièges d'exploitation, nous avons la conviction que les mesures préventives (éloignement maximum, diagnostic préalable) suffiront. En tout cas, nous avons encore quelques années pour en discuter.

Yves MENARD

Existe-t-il des études visant à une harmonisation des lignes avec les grandes voies de communication ? Je pense en particulier aux lignes enterrées. Concernant la taxe sur les pylônes, il faut bien voir que ce sont finalement les consommateurs qui la payent.

Monsieur HERZ

Le regroupement des infrastructures est un de nos objectifs, c'est-à-dire essayer de regrouper les lignes avec des autoroutes ou des voies de TGV. Malheureusement, dans le projet qui nous intéresse, ces infrastructures sont perpendiculaires à la direction nord-sud de la ligne. Sachez que la taxe sur les pylônes a été voulue par le législateur, et il appartient aux communes d'en gérer les recettes.

Madame GOURGEAUD

Je voudrais réagir aux propos de Monsieur HERZ, qui a dit que RTE ne pouvait pas réduire le transit des lignes. C'est faux, et il existe une décision judiciaire qui montre le contraire.

Monsieur DESQUILBET

Dans le cas que vous évoquez, il y avait eu une rupture de ligne. Sachez également qu'en situation normale, on est loin des niveaux de transit maximum dans les lignes.

JP GIBLIN

La réanimation du GPSE permettra peut-être de pallier la difficulté en matière de mesures.

Madame GOURGEAUD

J'en doute ; pour avoir participé à des travaux du GPSE, je ne pense pas que la transparence soit totale. Le précédent GPSE a globalement fonctionné à partir des financements du RTE. Pour ce qui est des tensions parasites, Monsieur Herz a annoncé qu'elles étaient rares. Cela signifie que le transit est rare, auquel cas on peut se demander pourquoi construire une ligne THT !

Monsieur HERZ

C'est l'objet des diagnostics en amont que d'identifier les tensions parasites. Elles sont effectivement rares car leur présence est le fait de plusieurs éléments, en particulier des structures métalliques parallèles aux lignes.

Monsieur RENAUD

Il faudrait aussi étudier les choses sous l'angle de la géobiologie.

De la salle

Ma question s'adresse aux représentants des exploitations agricoles, puisqu'il n'y a pas eu chez nous de cahier d'acteur prônant le développement durable et dénonçant la ligne THT.

Monsieur MENARD

Il ne nous appartient pas de décider la création de la ligne, mais de défendre les agriculteurs qui pourront être concernés. Pour le reste, l'agriculture peut s'inscrire dans l'utilisation d'énergies alternatives ou renouvelables.

Monsieur RENAUD

Pour notre part, nous avons jugé qu'il était inutile de reproduire le cahier d'acteurs de la Confédération Paysanne de la Manche. J'ajoute que notre question porte plutôt sur la construction d'EPR en France, et plus globalement sur le développement d'énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles.

Monsieur ROBINARD

Dans le pays de Fougères, de nombreux techniciens de coopératives me disent qu'ils font appel à des géobiologistes pour les aider face à des problèmes de mortalité importante dans le cheptel. La situation est difficile pour l'agriculture locale. Pour ma part, je ne conçois pas que l'on y ajoute un dommage supplémentaire. Si l'on peut éviter la ligne THT, ce sera très bien. Enfin, j'estime qu'il est anormal que GPSE ait été suspendu en 2002. Je demande que les juristes s'emparent de la question de la définition d'un couloir de ligne, sous l'angle sanitaire et sous l'angle de l'incidence agricole.

De la salle

Quelle est la position de RTE vis-à-vis des impacts sur l'apiculture ?

Monsieur HERZ

A notre connaissance, les études réalisées montrent l'absence de lien entre les lignes et un éventuel impact sur les abeilles.

De la salle, agriculteur

RTE s'engage à ne pas mettre de pylônes à proximité d'une exploitation agricole. De quelle distance parlez-vous ?

Monsieur DESQUILBET

J'ai dit qu'il n'y aurait pas de ligne qui surplomberont une exploitation agricole. La loi n'impose pas de distance à respecter. Nous ferons au mieux, selon la réalité de l'habitat dans la zone, pour minimiser la gêne des habitants.

Comment insérer les lignes THT dans l'environnement et comment réduire les impacts ?

Monsieur BONNEAUD

Le paysage concerné par la ligne est un paysage de bocage, avec un habitat dispersé. La question se pose de la méthode de définition du tracé. Que veut dire pour RTE, « la hiérarchisation des sensibilités » ? Qu'en sera-t-il de la procédure d'indemnisation, en particulier l'indemnisation visuelle ? RTE a pris un engagement pour que la future ligne ne surplombe pas les habitations et les bâtiments d'élevage. Quoi qu'il en soit, la distance vis-à-vis de la ligne est une préoccupation forte pour les riverains. Enfin, nous avons demandé un retour d'expérience sur la ligne Menuel-Domloup. Voici les thèmes abordés sur ce sujet lors des précédentes réunions.

Monsieur ROBINARD

Qu'est-ce qu'un couloir de ligne à haute tension ? Tant que nous n'aurons pas la réponse, nous ne pourrons pas avancer. Encore une fois, il faudrait d'abord développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie avant de prévoir la construction de nouveaux moyens de production. Enfin, j'aurais une question prosaïque : pourquoi le nom de ligne Cotentin-Maine ?

Monsieur HERZ

La ligne partirait du Cotentin. Faute de trouver un nom géographique commun entre Mayenne et Ille et Vilaine, nous avons retenu le nom de l'ancienne province du Maine, aux contours incertains.

De la salle

J'ai le sentiment que les pylônes prévus sont d'une très grande taille. Ne pourrait-on pas en réduire l'envergure ?

Monsieur DESQUILBET

Nous devons maintenir une certaine distance entre les fils, pour ne pas créer d'arcs électriques. Sur le plan de la hauteur, les règles de distances d'isolement électrique sont aussi très précises.

De la salle

Pourquoi les oiseaux ne se posent-ils pas sur les câbles à THT ?

Monsieur LAMY

Il faut interroger le GON, Groupe Ornithologique Normand !

Mademoiselle LE DIGABEL, ingénieur concertation RTE

Nous sommes en relation avec le GON. Je peux vous assurer qu'il y a des oiseaux qui se posent sur les câbles à THT.

Monsieur ROBINARD

Lors de la tempête de 1999, certains pylônes sont tombés dans le pays de Fougères. Quels étaient leurs normes de résistance ? Y a-t-il eu des améliorations sur ce plan ? Pour le reste, je suis un peu surpris par les chiffres relatifs à un arc électrique : 8 mètres par rapport au sol ; 5 mètres par rapport au toit d'une maison.

Monsieur DESQUILBET

Quoi qu'il en soit, nous respecterons l'ensemble des normes, en termes de distances.

Pour ce qui est de la résistance des pylônes, la vitesse, en 1999, avait dépassé les 150 km/h, qui était alors la norme. Cette norme est aujourd'hui de 170 km/h, sauf zones particulières où elle peut être supérieure. Nous avons lancé un programme pour tenir compte de l'expérience des tempêtes de 1999, et une démarche est en cours pour sécuriser au moins un chemin électrique par poste électrique. Elle durera au moins quinze ans. L'ouvrage Cotentin-Maine sera d'origine construit plus robustement que les ouvrages précédents.

De la salle

J'aimerais interpeller les élus sur les risques et les nuisances de la ligne THT par rapport aux habitations, aux hommes et aux animaux. Que comptent-ils faire ? Pour ma part, je me bats depuis dix-huit ans sur ce sujet, et je n'ai pas eu beaucoup d'écho de la part des élus.

Monsieur LELIEVRE

Le problème est avant tout réglementaire, en lien avec le PLU, qui nous permet de fixer des règlements en matière environnementale. Je pense qu'une négociation est à mener avec les organisations syndicales agricoles. A Domloup, nous n'avons plus de moyens pour organiser notre territoire, vu les nombreuses infrastructures qui nous entourent. Dès lors, il faut bien voir que créer des zones non-urbanisables ajoute une contrainte supplémentaire. Je n'y suis pas opposé, mais il faut avoir conscience des impacts.

Monsieur HERZ [NB : c'est une réponse à une question de M. GIBLIN]

Un décret permet aux préfets d'engager des enquêtes de servitude pour interdire la construction d'habitations ou de certains établissements recevant du public jusqu'à une distance de 15 m des lignes à 400 000 volts. J'ajoute par ailleurs que, depuis les années 90, des procédures de concertation sous l'égide des préfets ont été instituées autour de la construction de lignes électriques : les acteurs réunis, notamment élus, associations, profession agricole, examinent les contraintes environnementales afin de déterminer le fuseau de moindre impact pour le passage de la ligne. A travers ce processus, nous arriverons à faire en sorte que la ligne passe au mieux, c'est-à-dire le plus loin possible des habitations.

Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

JP GIBLIN

La question des alternatives techniques à la ligne aérienne a été posée par la Commission Nationale du Débat Public à RTE lors de la présentation du dossier. Dès lors, RTE a intégré cette réflexion dans son dossier. Cependant, le maître d'ouvrage RTE considère qu'il n'existe pas d'alternative à la ligne THT, l'enfouissement étant par ailleurs une solution trop coûteuse. Lors de la réunion de Villedieu, consacrée à ce sujet, le débat s'est focalisé sur l'enfouissement. Le sujet est complexe, et nous avons souhaité, à la demande d'intervenants, mandater une expertise technique, indépendamment de RTE. En l'occurrence, nous avons retenu une société italienne, la CESI, qui devrait nous proposer une analyse des différentes solutions sur l'ensemble des impacts et sur l'ensemble des aspects économiques. Ce travail doit être remis à la fin du mois de janvier, et nous demanderons à CESI de venir en présenter les résultats, à Fougères. Evidemment, chacun pourra réagir.

De la salle

S'agissant de l'harmonisation des infrastructures, je pense que chacun des acteurs concernés doit faire un effort. Je compte beaucoup sur les effets mutuels pour les choses s'arrangent. L'enfouissement est un sujet complexe, et une solution très coûteuse. Je sais que l'enfouissement impose le courant continu et la mise en place de stations. Cela étant, s'agissant de la sécurité des personnes et de projets à long terme, des réflexions s'imposent en la matière.

Monsieur DESQUILBET

Le fait d'enterrer un ouvrage de 400 000 volts produit des bouleversements environnementaux, ne serait-ce que par un réchauffement du sol. Beaucoup de pays ont réalisé des opérations d'enfouissement, mais cela tient au fait que les grandes villes y sont souvent alimentées par du 400 000 volt. En France, les grandes villes sont alimentées par des lignes 225 000 volts, qui sont très souvent enterrées, la France ayant de ce fait le plus grand réseau THT souterrain d'Europe. En tous cas, l'ensemble des paramètres nous amènent à ne pas retenir le choix de l'enfouissement pour la ligne Cotentin-Maine. J'ajoute que le programme d'accompagnement du projet pourrait permettre l'enfouissement de réseaux de moyenne ou basse tension, pour lesquels le coût est plus raisonnable. Pour une ligne THT, l'enfouissement atteindrait un budget énorme, dont nous ne disposerions pas. Nous préférons donc envisager le meilleur tracé pour la ligne Cotentin-Maine.

De la salle

Qu'en est-il de la pile à combustible à hydrogène, qui permettrait de rapprocher la production du lieu de consommation, et qui est une solution écologique ?

JP GIBLIN

Notre débat porte sur les alternatives au transport d'électricité, et non sur les alternatives à la production d'électricité. La demande d'expertise ne portera pas sur cet aspect des choses.

Monsieur ROBINARD

L'alternative technique peut aussi consister à éviter le transport d'électricité par le recours à d'autres solutions de production.

De la salle

Le réseau est insuffisant entre Brest et le nord de la Bretagne. De fait, on pourrait envisager une alternative utilisant les fonds marins.

Monsieur HERZ

Pour des raisons de synchronisme du réseau électrique, il faut que la nouvelle ligne aboutisse à Domloup ou plus à l'est. Pour les mêmes raisons, une ligne sous-marine ne serait pas efficace. En outre, il faudrait développer le réseau du nord de la Bretagne pour évacuer l'énergie qui y aboutirait.

Monsieur SALMON

Les alternatives techniques ne sont pas très nombreuses, et la problématique relève bien de la production, et du nucléaire, qui est une énergie très centralisée, dangereuse, et donc située loin des centres de consommation. On en revient toujours là.

Pour le reste, je voudrais dire que le débat est intéressant, mais que les dés sont pipés, puisque la décision de faire l'EPR est prise. Les cahiers d'acteurs ne sont pas transparents. Le nucléaire induit un manque de démocratie, qui est encore patent ce soir.

JP GIBLIN

Votre question sur la politique énergétique pour légitime qu'elle soit relève du débat sur l'EPR qui se déroule en ce moment. Pour ce qui est du travail de la Commission, je tiens à dire que nous n'avons pas de parti pris ; nous sommes là pour nourrir le débat et relever les interventions des uns et des autres.

En conclusion, je vous remercie pour votre participation, et je salue la bonne tenue des échanges qui a permis d'apporter des précisions sur un certain nombre de questions déjà évoquées lors de nos précédentes réunions.